

Comité « Sécurité »

Relève du Conseil d'administration. Responsable : Réjean O'Connor

Assistant : (à déterminer –important-)

Bénévoles 2006:

- François Roy
- Henry Murphy
- Jacques Brière
- Réjean O'Connor
- Gerry Kelly
- François Gagnon
- Noël Paquet
- Gaétan Leclerc
- Ann Cooper
- Sylvain Bonneau

Bénévoles 2005:

- Yves Beaudoin
- Réjean O'Connor
- o Jean Dallaire
- Claude Laferté
- Henry Murphy
- o Pierre Tremblay

Responsabilités:

- Faire évoluer le club par des améliorations dans les domaines qui suivent.
- Règlements de sécurité des Sentinelles (proposer des modifications au Conseil d'administration, au besoin et à l'aide des règlements des autres clubs).
- Planifier la formation de sécurité (structurer la formation) ou Vélo-Québec
- Organiser la formation de secourisme / RCR (où, date au printemps 2006, par qui –Nathalie Robert-, proposer contenu au CA).
- Organiser la formation mécanique (où, quand, par qui, contenu).
- Proposer au CA une solution au questionnement d'Henry Murphy à la réunion du CA du 2005-12-07 (formation d'encadreur).

- Gérer l'approvisionnement des quatre trousses de secourisme du club et leur distribution lors des activités.
- Tenir à jour l'inventaire des trousses de secourisme ainsi que les radios (évaluer la possibilité de buriner les radios).
- Rapports des encadreurs (récupérer les rapports des encadreurs après les randonnées et étudier leurs contenus, apporter des recommandations au Conseil d'administration, au besoin et les remettre au secrétaire pour les dossiers du club.
- Conception et recommandations au Conseil d'administration d'une feuille type de l'allocution en début de randonnée du responsable aux encadreurs.
- Guide des encadreurs et des participants.
- Rédiger des consignes générales de sécurité pour les encadrements et les sorties (2 sections distinctes).
- Formation de secourisme : recommandations au Conseil d'administration d'une politique de non remboursement des frais de formation en cas d'absence d'un membre (ex : inscrire sur formulaire d'inscription, engagement du club à faire connaître les dates de formation 3 semaines d'avance, etc.) et de sa mise en application.
- Après approbation d'une politique du CA concernant la remise des « Rapports de l'encadreur », voire à son exécution.
- Toute autre tâche relative à la sécurité pour les membres et les participants confiés par le Conseil d'administration.